LE 10 SEPTEMBRE 2013

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce dixième jour du mois de septembre deux mil treize, à 19h00 à laquelle sont présents:

Le Maire: Mme Adrienne Gagné

Les conseillers : M. Pierre Trudel M. Hertel Vaillancourt

M. Robert Normand

M. Martin Faucher M. Emile Nadeau

formant quorum du conseil. Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente Séance convoquée par lettre le 3 septembre 2013

Ordre du jour

Adjudication de contrat

Concordance et courte échéance

121-09-2013 ADJUDICATION DE CONTRAT

Il est proposé par Pierre Trudel et résolu unanimement que la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 17 septembre 2013 au montant de 1 200 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 415, au pair échéant en série cinq (5) ans comme suit :

79 400 \$	3,29 %	17 septembre 2014
81 900 \$	3,29 %	17 septembre 2015
84 400 \$	3,29 %	17 septembre 2016
87 300 \$	3,29 %	17 septembre 2017
867 000 \$	3,29 %	17 septembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

122-09-2013 CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite souhaite emprunter par billet un montant total de 1 200 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	Pour un montant de \$
415 (P.I.Q.M. 525137)	488 150
415	711 850

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Martin Faucher et résolu unanimement que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 200 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 415 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 17 septembre 2013;

QUE les intérêts sur els billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	79 400\$
2015	81 900\$
2016	84 400\$
2017	87 300\$
2018	90 000\$ (à payer en 2018)
2018	777 000\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 septembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 415, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

123-09-2013 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Hertel Vaillancourt et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h15.

Adrienne Gagné Nicole Chabot
Maire Directrice générale et Secr-très.

- Terrain Unicoop / restriction d'épandage
- Sanitaire connecté dans pluvial secteur de la rue Bellevue